

Présents : François MANSION, Corine DURANTAY, Laurence GUICHARD, Fabienne FERRY, Aurélie GUILLEMINOT, Pierre GROS, Eric FERRY, Nicolas BARBIER.

Excusés : Benjamin MATAGNE, Sandrine MORCEL.

Absent : Sophie PAUL.

Secrétaire de séance : Fabienne FERRY

Ordre du jour

1. Approbation du dernier PV
2. Délibération : dossier RTE - délibération de la redevance de 21 987 €
3. Délibération régularisation comptabilité 2024
4. Délibération renouvellement CDD agence postale
5. Dossier affaissement
6. Fête du village
7. Délibération en vue de l'embauche d'une personne titulaire du BAFA afin d'assurer l'encadrement du chantier jeune 2025
8. Questions diverses

1. Approbation du dernier PV.

Le PV du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération : dossier RTE - délibération de la redevance de 21 987 €

La Trésorerie demande une délibération pour accepter la recette de 21 987 € issue de la convention établie entre RTE et la commune pour le calcul de la perte financière des bois de coupe et d'un revenu capitalisé pour le fond. La recette est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération régularisation comptabilité 2024.

La Trésorerie demande une délibération pour régulariser des comptes utilisés en 2024 et procéder à des changements du ligne budgétaire. Ce point est approuvé à l'unanimité.

4. Délibération renouvellement CDD agence postale.

Il est proposé de renouveler pour une durée de 3 ans le CDD crée pour la gestion de l'agence postale et à raison de 16H30 par semaine. Le renouvellement est approuvé à l'unanimité compte tenu de la qualité dans l'accomplissement des missions de l'agent en poste.

5. Dossier affaissement voirie

Sans réponse du Cabinet d'expertise, après plusieurs relances téléphoniques ou mail, le dossier est remis à l'avocat de la commune afin de prendre le relais. Des informations complémentaires seront transmises à sa demande si besoin. Puis, le dossier sera transmis au tribunal pour nomination d'un expert qui rendra ses conclusions concernant les dommages.

6. Fête du village.

Vendredi : La scène couverte sera installée devant la salle par la ComCom.

Samedi : les tâches à réaliser sont listées. Nicolas BARBIER prêtera son camion pour le transport des tables et chaises. Présence à 16H00 au moins pour 2 personnes. Pour les autres 17H00 sera suffisant.

Installation de table, bancs et barrières :

- 15 barrières réservées à la comcom seront installées par les artificiers : 2 personnes.
- Table et bancs : 4 personnes.
- Accueil des musiciens et food truck : 2 personnes
- Le jeu de quille sera installé au bout du champ de foire près du cimetière.

Inauguration de l'aire de jeux à 18h30. Un apéritif est commandé chez RéaClaire.

Invitations de habitants + invitations de tous les Maires qui touchent la commune + Henri LEMOINE, pour son soutien en sa qualité de Conseiller régional + Lilan CHAUMONT, pour avoir œuvré des années pour le village + Elodie l'ancien agent de l'agence postale.

Feux d'artifice à 22H30 minimum.

La départementale sera barrée sur arrêté préfectoral pour la partie sécurité + arrêté municipal pour les conditions de sécurité à la fois humaine et animale. Un plan délimite les zones à sécuriser.

Le groupe de musique proposera son animation musicale en deux parties avant et après le feu d'artifice.

7. Délibération en vue de l'embauche d'une personne titulaire du BAFA afin d'assurer l'encadrement du chantier jeune 2025.

Suite au départ de l'agent communal d'entretien, il est nécessaire de recourir à l'embauche d'un personnel doté du BAFA, le temps du chantier jeune. Le conseil approuve à l'unanimité.

8. Questions diverses :

- **Dossier protection agence postale** : un dossier de subvention peut être demandé à la Poste en 2025, cependant l'enveloppe étant déjà fermée, le dossier de demande ne sera pas validé en 2025 et sera remis à l'étude sur l'enveloppe 2026. Les travaux peuvent être effectués avant l'accord.

PV de séance du Conseil municipal du 05 juin 2025

- **Projet Halle Noviantaise** : le permis de construire est validé. Deux lots seront passés sous forme de marché public : 1 lot Charpente, 1 Lot maçonnerie.
- **Terrain au 2 rue du Château** : toujours en cours d'acquisition. Le dossier est traité par le notaire du vendeur.
- Nécessité d'acquérir un **aspirateur semi-professionnel** pour la salle des fêtes afin de faciliter son entretien.
- Opération collective « **Nettoyage des caniveaux** » afin d'optimiser l'efficacité du passage de la balayeuse prévu le 16 juin. Chacun sera invité via message aux habitants à nettoyer son caniveau. Les conseillers seront présents ds 9H00 pour les parties communes.